



30 ans d'expérience condensés en 14 heures – **formation en ligne**

PUBLIC

Architectes libéraux (à titre individuel ou en société), et leurs collaborateurs.

DURÉE **formation en ligne**

Module de 4 demi-journées (9h00 – 12h30)
soit 14 heures en tout.

Dates : suivant la programmation

PRIX

500€ HT pour les deux jours,
soit 600€ TTC.

Prise en charge 100% possible
FIF-PL ou OPCA.

En cas de difficulté de trésorerie,
possibilité de différer l'encaissement du chèque,
en attente du remboursement (limitée à 3 mois).

FORMATEUR

Jean-François ESPAGNO,
architecte



Jean-François ESPAGNO Prestataire de formations

NDA 76 31 09818 31
Datadock n°306929423
SIRET 306 929 423 00052
NAF 7111Z

téléphone 06 16 26 31 98
jfespagno@gmail.com
<https://www.espagno-formations.com/>
13 rue Maryse Bastié 31100 Toulouse

Programme

Objectifs

Les architectes doivent éviter toute pratique approximative et dangereuse. Exercer la maîtrise d'œuvre demande qu'ils aient une compétence pratique et juridique leur permettant d'être les « patrons » pour que leurs décisions soient suivies par tous. Cette formation s'inscrit dans le cycle « la maîtrise d'œuvre inversée ».

Programme

Déroulé d'une mission complète de maîtrise d'œuvre avec une pratique nouvelle, pour savoir à chaque étape gérer avec efficacité les relations client et artisans, sécuriser juridiquement une mission par nature risquée à chaque moment.

1° demi-journée

- Une nouvelle relation contractuelle : la maîtrise d'œuvre inversée
- Les responsabilités de l'architecte : comment se prémunir,
- La conception et les pièges de la réglementation à éviter

2° demi-journée

- L'avant-projet et la maîtrise de l'estimatif des travaux
- L'appel d'offres, la maîtrise du budget,
- Les marchés de travaux, le ccap, etc.

3° demi-journée

- Le ccap (suite)
- Les relations avec les artisans
- Le chantier : ouverture, réunions et comptes rendus, le suivi.

4° demi-journée

- La gestion comptable, les certificats de paiement, le planning,
- La réception des travaux, la levée des réserves,
- La résiliation du contrat d'architecte
- Comment co-gérer une procédure avec son avocat, pour gagner

Un exemplaire dématérialisé d'un **guide pratique et juridique** de la maîtrise d'œuvre et une « **valise virtuelle** », contenant les exemples de tous les documents vus au cours de la formation, sera adressés par voie électronique, à l'issue de la formation.

Modalités pédagogiques

Formation fondée sur des méthodes pédagogiques actives, pour favoriser le lien théorie-pratique par un partage de l'expérience du formateur, des études de cas, des exercices (notamment des rédactions de lettres, méls, conventions, décharges de responsabilités, etc.) et des échanges de pratiques.

Des exercices seront demandés en fin de chaque demi-journée, pour être vus la demi-journée suivante. Le corrigé du dernier exercice sera adressé aux participants avec leur attestation de présence.

À l'issue de la formation, une appréciation de la formation et un bilan pédagogique seront réalisés par les architectes ayant suivi la formation.

Lors des sessions à distance (en ligne), les temps de connexions des participants seront comptabilisés, des quiz de validation seront remplis à chaque étape, les exercices personnels seront suivis pour une validation finale de la formation.